



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Vannes, le **04 FEB 2019**

Direction départementale des territoires et de la mer

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Service Eau, Nature et Biodiversité  
Unité Milieux Aquatiques et Ressources en Eau

à

Mairie de Beignon

**affaire suivie par :** François Le Mouroux  
**Téléphone :** 02 56 63 75 05  
**Mél :** francois.le-mouroux@morbihan.gouv.fr

26 rue de Saint Cyr Coetquidan  
56380 BEIGNON

**Objet :** Dossier de déclaration hors champ de l'article R.214-1 du code de l'environnement  
Lieu-dit « le Launay » commune de Beignon

**N° cascade** 56-2018-00395

**P.J. :**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis par courrier une demande de travaux qui pourraient être soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 3.1.5.0 (travaux étant de nature à détruire les frayères....) de l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Ce dossier déposé le 3 décembre 2018 a reçu le numéro 56-2018-00395. Les travaux de mise en place d'une passerelle souhaités sont situés sur la commune de Beignon.

J'ai l'honneur de vous informer que les travaux envisagés n'entrent pas dans le champ d'application de la loi sur l'eau au titre des rubriques codifiées par l'article R.214-1 du code l'environnement en application de l'article L.214-3 de ce même code. Vous pouvez donc engager cette opération.

Cependant, je vous informe que, l'intervention des collectivités publiques, qui suppose un financement public, dans des domaines non obligatoires et sur des propriétés privées ne leur appartenant pas, est conditionnée par la reconnaissance de son caractère d'intérêt général.

Cette procédure permet de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics. Je vous invite donc à déposer un dossier ce type, ou de justifier d'une servitude communale de passage à cette parcelle privée.

L'unité « milieux aquatiques et ressources en eau » en charge de la police de l'eau et de l'instruction de votre dossier se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Eau, Nature et Biodiversité,

Jean-François CHAUVET